



Bruxelles, le 19 juillet 2016  
(OR. fr)

---

---

**Dossier interinstitutionnel:**  
2015/0308 (COD)

---

---

11293/1/16  
REV 1

CODEC 1070  
FRONT 298  
PECHE 278  
COMIX 531

#### NOTE POINT "I"

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents

---

Objet: Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 768/2005 du Conseil instituant une agence communautaire de contrôle des pêches (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (**première lecture**)  
- Accord du recours à la procédure écrite en vue de l'adoption de l'acte législatif

---

1. Le 16 décembre 2015, la Commission a transmis au Conseil sa proposition<sup>1</sup>, fondée sur l'article 43 paragraphe 2 du TFUE.
2. Le Comité économique et social a rendu son avis le 25 mai 2016<sup>2</sup>.
3. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 6 juillet 2016. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> doc. 15395/15.

<sup>2</sup> pas encore publié.

<sup>3</sup> doc. 10814/16.

4. Compte tenu de la nécessité de signer l'acte au cours de la plénière de septembre, l'adoption du règlement dans ce très court délai ne pourra se faire que par procédure écrite, qui serait lancée **le mardi 13 septembre 2016, à 18h00** et se terminerait **le mercredi 14 septembre, à 11h00**.
5. Le Comité des représentants permanents est invité à marquer son accord sur le recours à la procédure écrite en vue de l'adoption du règlement tel qu'il figure dans le document PE-CONS 32/16<sup>4</sup>.

---

---

<sup>4</sup> pas encore disponible.